

---

**FORMULAIRE D'EXCLUSION**  
***Patterson c. Ticketmaster Canada Holdings ULC, et al.*, CSM n° 500-06-001066-204**

---

Je ne veux **pas** participer à l'action collective intitulée *Patterson c. Ticketmaster Canada Holdings ULC, et al.*, dossier n° 500-06-001066-204 de la Cour supérieure du Québec (district de Montréal), qui concerne les remboursements par Ticketmaster de billets à des événements touchés par la pandémie de Covid-19 qui a été déclarée par l'Organisation mondiale de la santé le 11 mars 2020, y compris toute réclamation en dommages-intérêts.

**Je comprends que si je remplis et remets le présent formulaire d'exclusion :**

- 1) Je ne serai pas inclus(e) dans l'Action collective susmentionnée (je m'exclurai de l'Action collective);
- 2) Je ne profiterai pas des avantages prévus aux termes de l'Entente de règlement négocié qui est proposée dans l'Action collective susmentionnée, et je ne recevrai pas l'indemnité dont pourraient se prévaloir les Membres du Groupe du Règlement; et
- 3) Si je veux présenter une demande relative aux remboursements de billets par Ticketmaster ou une réclamation en dommages-intérêts concernant des événements touchés par la pandémie de Covid-19 qui a été déclarée par l'Organisation mondiale de la santé le 11 mars 2020, je devrai présenter ma demande individuellement et à mes propres frais. **Des délais de prescription légaux stricts s'appliquent et vous devriez consulter un avocat indépendant à cet égard.**

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel actuel : \_\_\_\_\_

Courriel lié à votre compte Ticketmaster : \_\_\_\_\_

Date de signature : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
jj mm aaaa Signature

Le présent document doit être remis au greffier de la Cour supérieure du Québec **au plus tard le 24 septembre 2023** à l'adresse suivante :

Grefte de la Cour supérieure du Québec  
Palais de Justice de Montréal  
(*Patterson c. Ticketmaster Canada Holdings ULC, et al.* 500-06-001066-204)  
1, rue Notre-Dame Est, salle 1.120  
Montréal (Québec) H2Y 1B5

**Les demandes reçues après le 24 septembre 2023 ne seront pas acceptées** et vous serez inclus(e) dans l'Action collective et lié(e) par les conditions de l'Entente de Règlement, y compris la disposition relative à la quittance, si l'Entente est approuvée par le Tribunal.

Si vous vous excluez de l'Action collective, vous ne pouvez pas vous opposer aux modalités de l'Entente de Règlement proposée.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le Site internet du Règlement [remboursementbilletquebec.ca](http://remboursementbilletquebec.ca).

ou communiquer avec les Avocats du Groupe aux coordonnées suivantes :

Maître David Assor  
Lex Group Inc.  
4101, rue Sherbrooke Ouest  
Westmount (Québec) H3Z 1A7  
Téléphone : 514-451-5500  
Télécopieur : 514-940-1605  
Courriel : [davidassor@lexgroup.ca](mailto:davidassor@lexgroup.ca)